

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le **jeudi 9 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur François JEFFROY, Maire**

Présents :

M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Pierre FARCY - Mme Ismène BERION - M. Sergio ALBARELLO - Mme Carmela DEGLIAME - M. Gildas FOUEDJEU - Mme Nathalie JOBARD - M. Hamza ZEMMOURI - Mme Régine BULTEL - M. Philippe HERCYK - Mme Samia BELKHIR - M. Francis CHENIN - Mme Johanna NEDELEC - M. Jimmy FERNANDES - Mme Régine JOYEAU - M. Eric MORLOT - Mme Emilie ELAIDI - M. Yann ALEXANDRE - Mme Myriam MARMECHE - M. Marcel REY - Mme Anna Rut SAULNIER - M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Daniel MEI - Mme Anne-Laure SIGWALD

Absents : Mme Anne LESUR

Pouvoirs : Mme Anne LESUR pouvoir à M. Patrick CANCOUET

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	28
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	02/04/2026
Date d'affichage	02/04/2026

Objet : Constitution et élection des Commissions municipales

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à l'organisation interne du conseil municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un suivi efficace des affaires communales et de préparer les décisions du Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en place des commissions permanentes afin de préparer les décisions du Conseil municipal dans les domaines des finances, des affaires scolaires, de la jeunesse, de l'urbanisme, des travaux et du développement durable,

CONSIDERANT que la composition des commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle des différents groupes composant le Conseil municipal,

CONSIDERANT que les commissions municipales ont un rôle consultatif et contribuent à une meilleure information des conseillers municipaux,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre de membres composant les commissions municipales, le maire étant président de droit,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de ces commissions,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et convenu à l'unanimité de recourir au vote à main levée, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260409-26-04-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Article 1 : DE PROCEDER (au vote à bulletin secret ou à main levée) à la constitution des commissions municipales suivantes :

1) COMMISSION DES FINANCES

- Président de droit : **Monsieur le maire**
- Membres :
 - **Mme DEGLIAME Carmela (Vice-Présidente)**
 - **M. MORLOT Eric**
 - **M. ALEXANDRE Yann**
 - **M. CHENIN Francis**
 - **Mme BELKHIR Samia**
 - **Mme LESUR Anne**

2) COMMISSION URBANISME, TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Président de droit : **Monsieur le maire**
- Membres :
 - **M. ALBARELLO Sergio (Vice-Président)**
 - **Mme ELAIDI Emilie**
 - **Mme MARMECHE Myriam**
 - **Mme BULTEL Régine**
 - **M. CHENIN Francis**
 - **M. CANCOUET Patrick**

3) COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

- Président de droit : **Monsieur le maire**
- Membres :
 - **Mme JOBARD Nathalie (Vice-Présidente)**
 - **Mme NEDELEC Johanna**
 - **Mme DERKAOUI Bouchra**
 - **M. HERCYK Philippe**
 - **M. FERNANDES Jimmy**
 - **Mme NUNES Jennifer**

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le

François JEFFROY



Le Secrétaire de séance
Yann ALEXANDRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20260409-26-04-12-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026